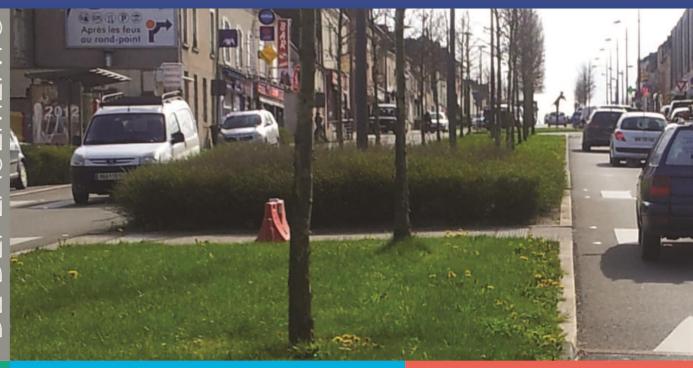
ANNEXES



PLAN GLOBAL E Deplacements





ANNEXES

Les entrées d'agglomération

sommaire

1.	Diag	nostic	83
	1.1.	ENTREE A : Rue de Bretagne	84
	1.2.	ENTREE B : Route de Fougères / Rocade / Avenue de Fougères	87
	1.3.	ENTREE C : Route / Avenue de Mayenne	89
	1.4.	ENTREE D : Route du Mans	93
	1.5.	ENTREE E : Route de Tours	96
	1.6.	ENTREE F : Route de Saint Nazaire	. 100
2.	Prop	positions d'actions	. 102
	Princip	es généraux aux différentes entrées d'agglomérations	. 103
	2.1	ENTREE A : Rue de Bretagne	. 104
	2.2	ENTREE B : Route de Fougères / Rocade / Avenue de Fougères	. 107
	2.3	ENTREE C : Route de Mayenne	. 109
	2.4	ENTREE D : Route du Mans	. 112
	2.5	ENTREE E : Route de Tours	. 115
	3.1	ENTREE F : Route de Saint Nazaire (avenue de l'atlantique)	. 121

Plan Global de **Déplacements**

Diagnostic

Contexte - Enjeux des entrées d'agglomération



Linéaire maximum à étudier

Zones de développementaménagement

Economique

Habitat

Parc Equipement

Modifications transportdéplacement

Carrefour à réaménager



Carrefour à réaménager (hypothèse)



Parking relais potentiel



Couloir de bus potentiel



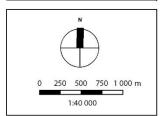
Aménagement cyclable





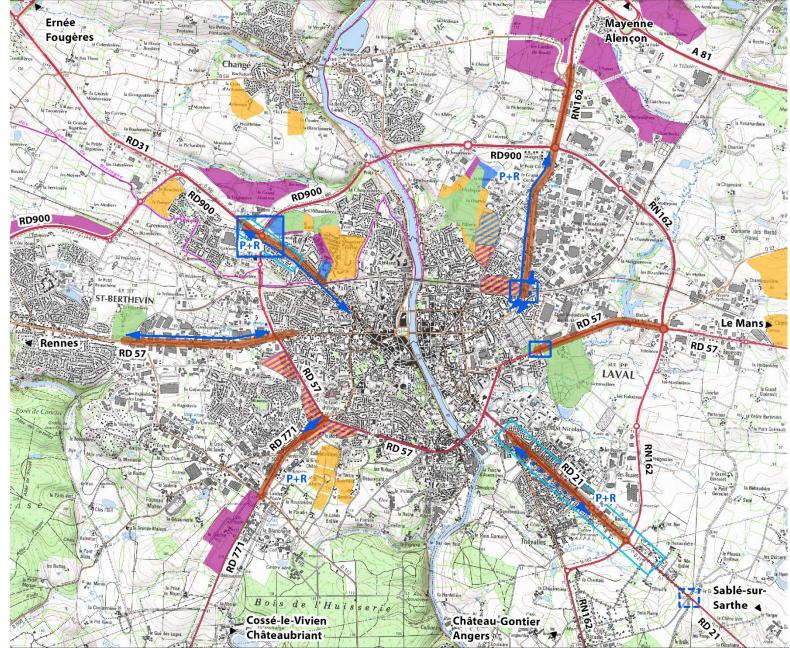
Zone accidentogène

Source: IGN









1. Diagnostic

1.1. ENTREE A : Rue de Bretagne

Sur une section d'environ 2 km à l'Ouest de l'agglomération, cette entrée d'agglomération est caractéristique d'un paysage de zone commerciale ancienne qui mute sur elle-même, sans aucune réflexion d'ensemble notamment au niveau des espaces publics, du traitement de la publicité, des modes doux et de la qualité architecturale des bâtiments.

Ceci est d'autant plus flagrant depuis que Saint Berthevin a requalifié la route de Bretagne sur la section qui traverse le bourg avec une voirie moins large et apaisé et des espaces publics piétons et plantés très généreux (photo 1), en opposition avec la route de Bretagne commerciale.

Deux points particuliers sont à relever sur la section :

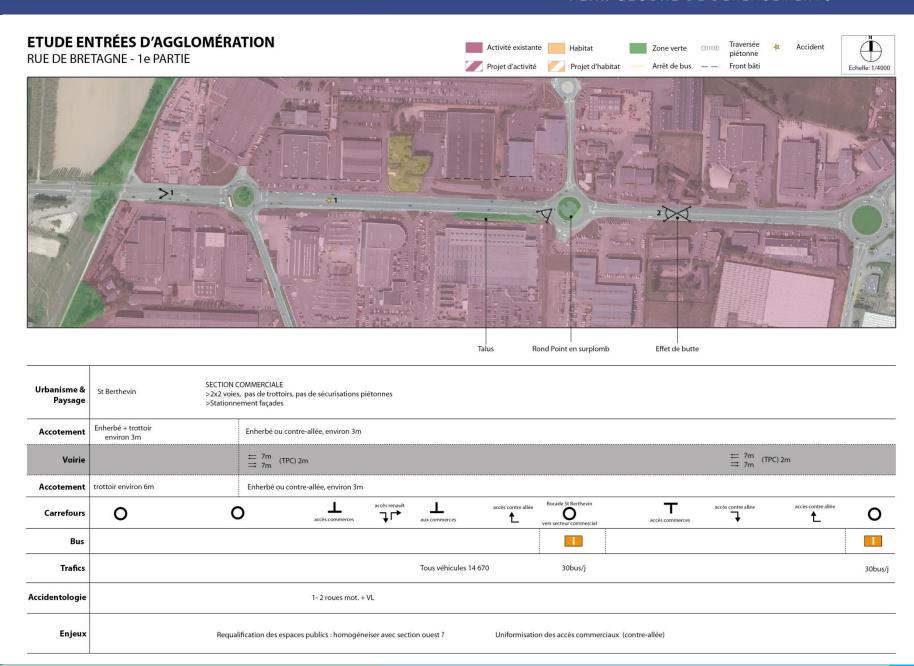
- Le carrefour de jonction avec la Rocade qui reste très routier avec des voiries très larges due à la segmentation des flux, un espace vert en désuétude qui pourrait être un point d'appui pour requalifier cette porte d'entrée sur la zone commerciale et la ville
- La section en surplomb qui a des vues larges et lointaines ouvertes sur Saint Berthevin notamment (photo 2)











ETUDE ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION Activité existante Habitat Accident Zone verte RUE DE BRETAGNE - 2e PARTIE Projet d'activité Projet d'habitat Arrêt de bus Echelle: 1/4000 Espace vert obsolète > emprise projet SECTION ZA COMMERCIALE . Pas de trottoirs, quelques accotements peu sécrusisés CARREFOUR JONCTION ROCADE SECTION FIN DE FAUBOURG 2x2 voies . Stationnement en façade peu aménagés . Structure et signalétique **Urbanisme &** ----> Espaces publics obsolètes . Habitat R+1 qui cadre la voirie . Pas d'alignement bâti / Absence végétal peu lisible et pas qualitative +TPC Paysage . Peu de traversées piétonnes enherbée ou revêtement, environ 5m Accotement Trottoir 2 à 4m / 7m 50 **=** 7m Voirie **⇒** 7m → 7m Accotement revêtement, environ 5m Giratoire Oblong Т Carrefours Carrefour à feux avec voies affectées pleine voie Bus pleine voie LANO - en enclave Trafics Tous véhicules environ 14 670 véh/j 30 bus/j 52 bus/j 130 bus/j Accidentologie 1-VL + 2 roues mot. 2-VL + Piéton Requalification espace public complet (voirie/accotement/espaces verts) Traitement carrefour Enjeux

Aménagement circulation piétonne et sécurisation

véritable rotule entre ZA, la ville et rocade

1.2. ENTREE B : Route de Fougères / Rocade / Avenue de Fougères

Sur une section d'environ 1 km au Nord-ouest de l'agglomération, cette entrée d'agglomération se compose de trois séquences distinctes :

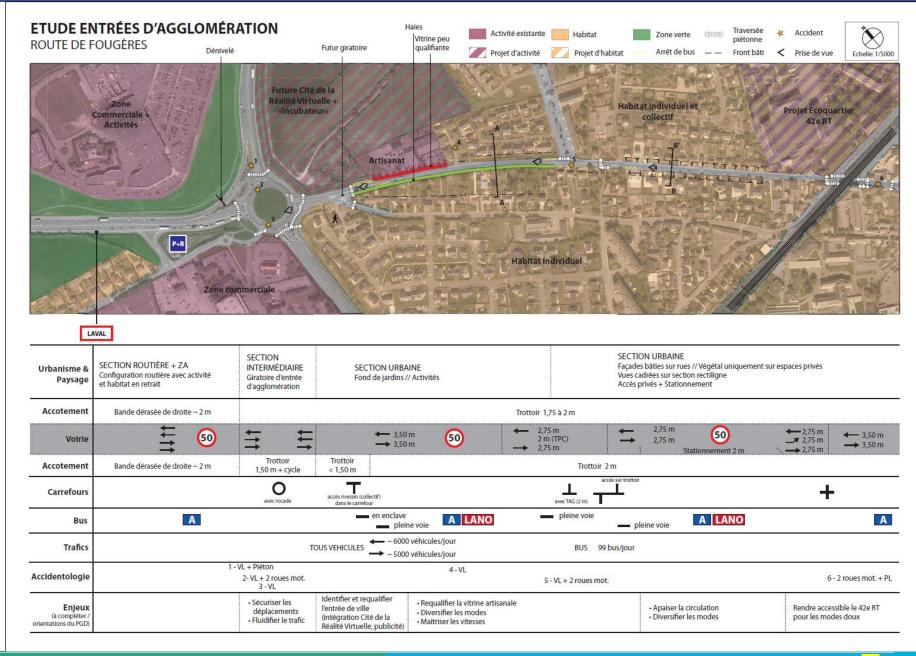
- Route de Fougères : aspect et emprise routière, très large (2*2 voies), vitrine commerciale et stationnement.
- <u>Giratoire d'entrée et de connexion avec la Rocade</u>: relativement routier malgré les aménagements piétons et cycles, pas d'aménagement paysager particulier signalant une entrée de ville (giratoire enherbé), l'entrée vers Laval est peu mise en valeur, ne serait-ce qu'au niveau de la signalétique qui n'indique pas le centre-ville. Ce giratoire fait également l'objet de saturation aux heures de pointe. Quelques accidents corporels y sont relevés.
- Avenue de Fougères: rue étroite (trottoir, voirie et stationnement uniquement) très minérale (pas d'alignement ou plantations sur le linéaire) qui, malgré une accroche Ouest relativement étroite et peu avenante, offre une perspective descendante très linéaire vers le centre. Sur la première partie, le bâti tourne le dos à la rue, n'offrant que des arrières de parcelles opacifiés par des haies ou des devantures d'activités peu qualitatives. Une fois passé le croisement avec l'avenue du Général Patton, le dialogue entre les maisons et la rue se fait de façon plus rapprochée, avec un recul plus étroit. On trouve alors une typologie de faubourg.











1.3. ENTREE C : Route / Avenue de Mayenne

Sur une section d'environ 2,7 km du Nord au centre de l'agglomération, cette entrée d'agglomération se compose de quatre séquences distinctes :

- <u>Section autoroutière à routière</u>: de l'échangeur au giratoire de connexion avec la rocade, cette section est dévolue à la gestion des flux routiers. Le paysage est aujourd'hui relativement ouvert, partagé entre des espaces verts agricoles et naturels et des implantations d'activités principalement tertiaires qui proposent une vitrine en façade de la rocade, participant à l'identification de cette entrée d'agglomération.
- <u>Section entre-deux</u>: cette section de 500 m entre le giratoire de la rocade et celui qui croise le boulevard Becquerel (photo 1) est bordée de bâtiments au fonctions diverses : maisons particulières, activités et commerces y prennent place en s'adressant directement sur la voie. Les gabarits de bâtiment et la structure de la voie ne lui donnent pas de caractère particulier, mais pourraient probablement accueillir un aménagement TCSP plus confortable si nécessaire.
- <u>Section urbaine lâche</u>: de plus d'1 km (photo 2), cette section présente un profil de voies étroites et cadrées par des alignements, contenus entre des arrières de parcelles d'habitats et d'équipements, des activités, etc. de nombreux accès morcèlent les espaces piétons qui restent étroits et parfois désuets (bateaux, mobiliers et signalétiques gênant la circulation). Cette section semble peu propice pour l'accueil d'un TCSP mais pourrait être repensée pour sécuriser les modes doux.
- <u>Section Pont de Paris</u>: du carrefour au pont inclus, cette section courte est l'accroche au centre de cet axe. L'ensemble des espaces publics est peu qualitatif: circulations piétonnes discontinues, mobiliers usés, etc. (photo 3). L'ensemble sera à travailler en lien avec le projet de PEM. Un TCSP pourrait y être envisagé.

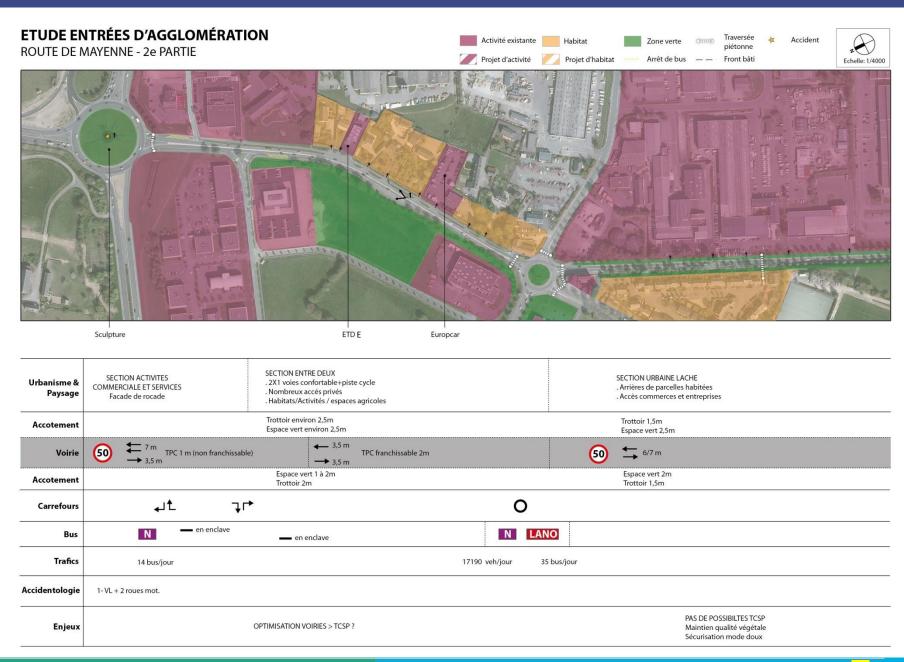


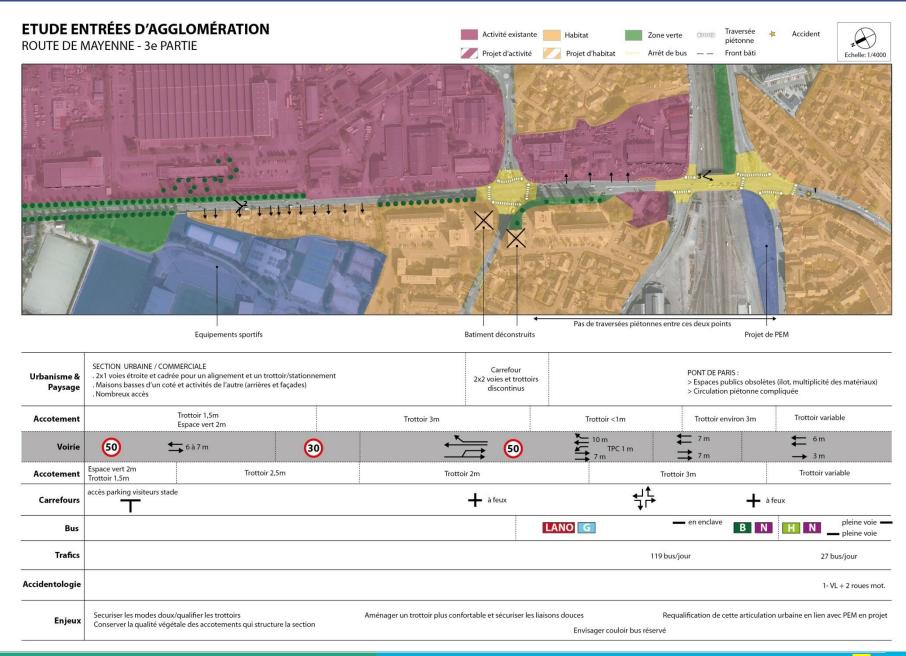






T T				
SECTION AUTOROUTIERE <> ROUTIERE . Echangeur : emprise large . Plantations Arbres type verger				
110	2x2 voies type autoroutier		90	
Echangeur dénivelé type «lunette»		accès riverain	Rocade	
N	N	N		
14 bus/jour	22 300 véh/jour			
ologie 1-VL (1 tué)				
Maintenir les ouvertures visuelles sur les espaces agricoles et i Maintenir la qualité architecturale et urbaine des batiments	naturels			
	. Echangeur : emprise large . Plantations Arbres type verger 110 Echangeur dénivelé type «lunette» N 14 bus/jour Maintenir les ouvertures visuelles sur les espaces agricoles et	Espaces verts agricole Plantations Arbres type verger 2x2 voies type autoroutier Echangeur dénivelé type «lunette» N N 14 bus/jour 1-VL (1 tué) Maintenir les ouvertures visuelles sur les espaces agricoles et naturels	Espaces verts agricoles et naturels Espaces commerces et entreprises 2x2 voies type autoroutier 2x2 voies type autoroutier Echangeur dénivelé type «lunette» N N 14 bus/jour 1-VL (1 tué) Maintenir les ouvertures visuelles sur les espaces agricoles et naturels	





1.4. ENTREE D : Route du Mans

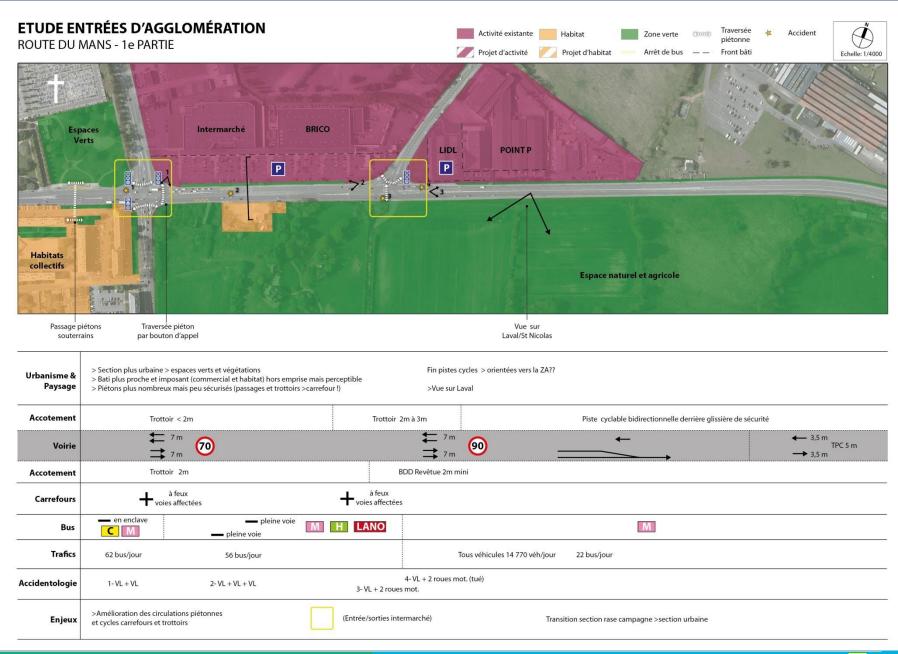
Sur une section de 1.5 km à l'Est de l'agglomération, cette entrée d'agglomération recalibrée récemment amène progressivement le conducteur du giratoire de la rocade routière au carrefour des premiers quartiers d'habitats.

- <u>Fin de section urbaine</u>: depuis le carrefour (photo 1) qui marque la limite avec la ville habitée. Cette section de 500 mètres est structurée par l'implantation de l'Intermarché en surplomb de la route qui fait face à un espace naturel et agricole ouvert. La route en 2*2 voies, la typologie de bâtiments relativement imposants (commerciaux et industriels), l'absence de trottoir, le talutage, et un carrefour aux traversées peu sécurisées rendent cette section peu agréable aux piétons (photo 2). Par ailleurs, malgré la largeur de la voirie, les cycles ne sont pas sécurisés sur cette section, la piste remontant vers la gare à travers la ZA.
- <u>Section routière:</u> sur 1 km environ, depuis le carrefour qui dessert la ZI jusqu'au giratoire connecté avec la rocade (photo 3). Cette section ouverte vers la campagne alentour (bocage, prairies, champs, étang) a été recalibrée récemment afin de limiter le nombre de voies de circulation et a permis la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Le panneau de sortie d'agglomération est d'ailleurs placé au niveau de ce carrefour à feu. Au niveau du giratoire, on retrouve un îlot bâti, composé de maisons individuelles et d'un restaurant routier, en interface directe avec la zone d'activités industrielles.

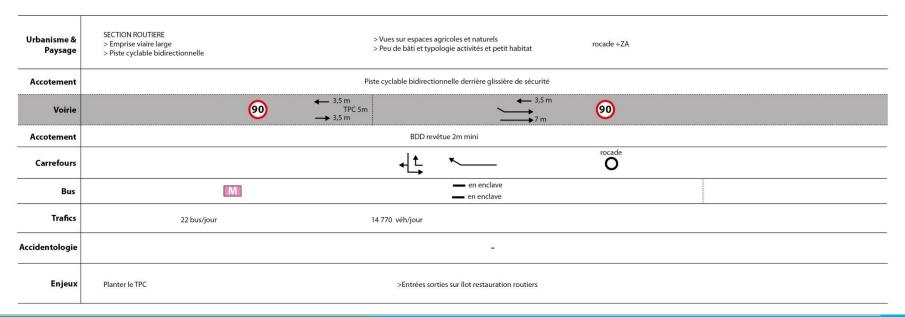








ETUDE ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION ROUTE DU MANS - 2e PARTIE Activité existante Projet d'activité Projet d'activité Projet d'activité Accident Projet d'activité Accident Projet d'activité Arrêt de bus — Front bât Echelle: 1/4000



1.5. ENTREE E : Route de Tours

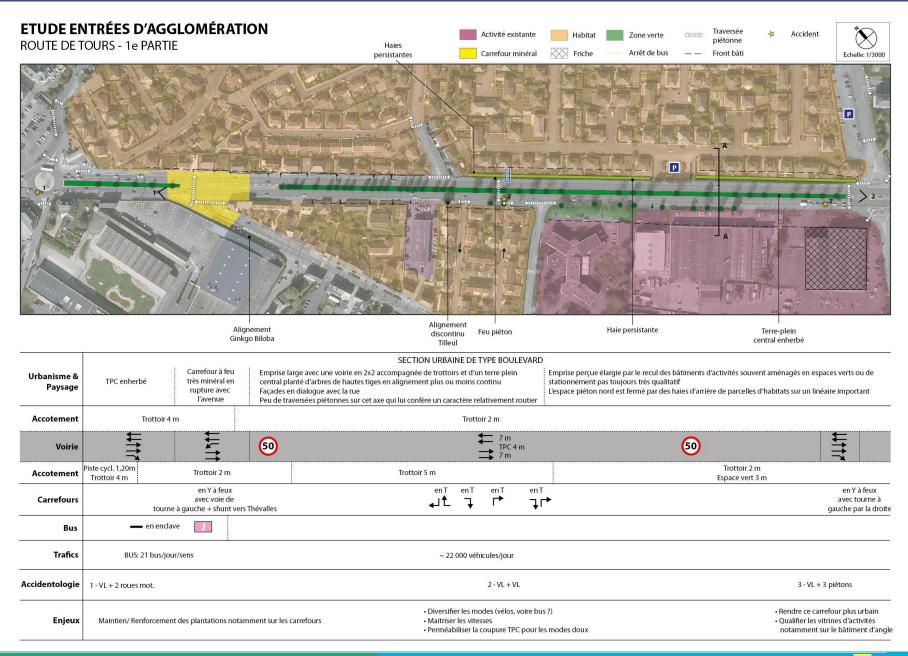
Sur une section de 2 km au Sud-est de l'agglomération, cette entrée d'agglomération se compose de trois séquences distinctes :

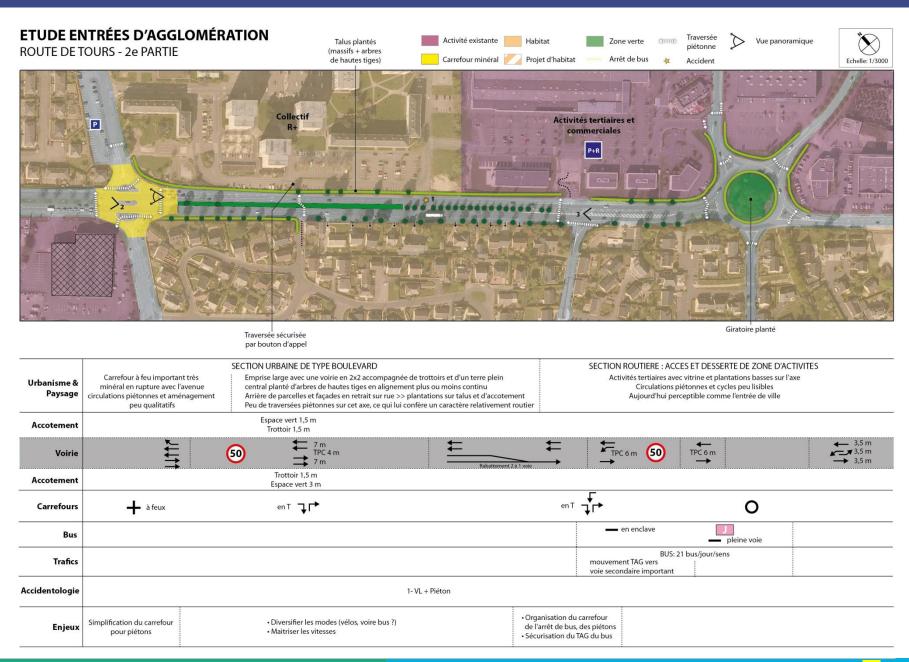
- Section urbaine de type boulevard: cette section très rectiligne s'étend sur 1 300 mètres et est caractéristique d'une section de faubourg lâche à mixte. Habitat individuel adressé sur la voie, fond de jardins de pavillon, habitats collectifs et activités commerciales se succèdent sur une voirie en 2*2 voies avec un terre-plein central enherbé et planté d'arbres de haute tige en alignement discontinu. Les trottoirs de part et d'autre de la voie, permettent une circulation piétonne latérale. Le terre-plein central et l'absence de pistes ou bandes cyclables limitent cependant les modes doux sur cette section propice à des vitesses excessives. Le carrefour souffre également d'un aménagement peu qualitatif avec de nombreux îlots de séparations. Le bâtiment sur le quart sud-ouest pourrait être un point d'appui pour un projet plus qualitatif. Ce profil se poursuit jusqu'au giratoire de desserte vers la zone d'activités.
- <u>Section zone d'activités</u>: section courte relativement routière et centrée sur le giratoire qui permet la gestion de flux et desserte. Le profil de voirie se modifie selon les rabattements, et les plantations sont structurées pour orienter les vues sur les vitrines. Les circulations piétonnes et cycles restent peu confortables. Ce giratoire planté et structurant apparait aujourd'hui comme marqueur de l'entrée d'agglomération.
- Section routière non aménagée : cette section à 2*1 voie ne comprend pas de trottoir, pas d'organisation de l'implantation du bâti, des vitrines commerciales anarchiques. L'espace semble se construire de façon désorganisée. L'espace public (accotements) mériterait d'être travaillé afin de faciliter les circulations piétonnes et de valoriser la présence végétale et de créer une entrée de ville plus apaisée et qualitative.

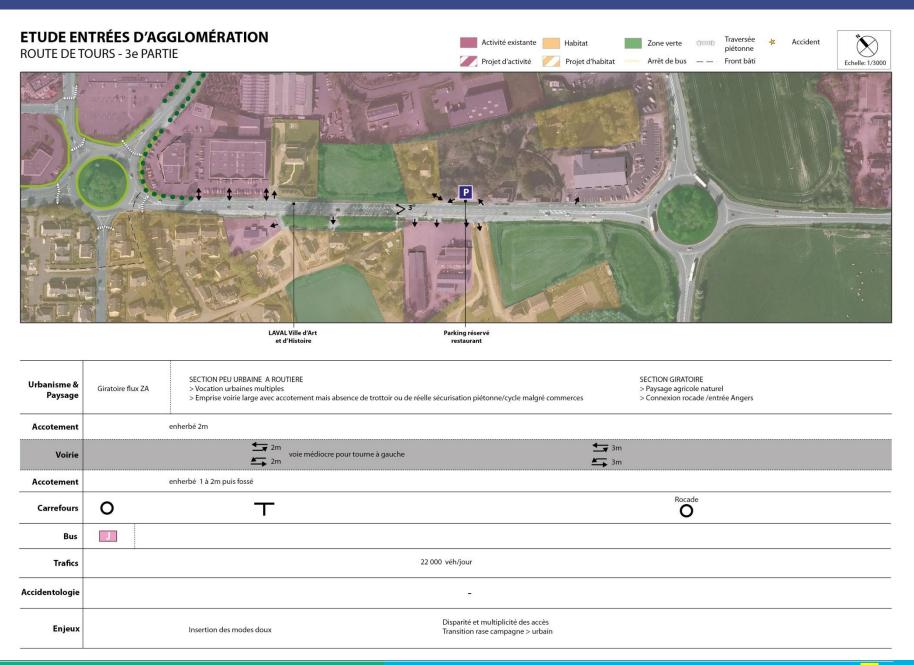












1.6. ENTREE F : Route de Saint Nazaire

Sur une section d'environ 1200 mètres au Sud-ouest de l'agglomération, cette entrée d'agglomération est structurée de façon très lisible et progressive du plus routier au plus urbain :

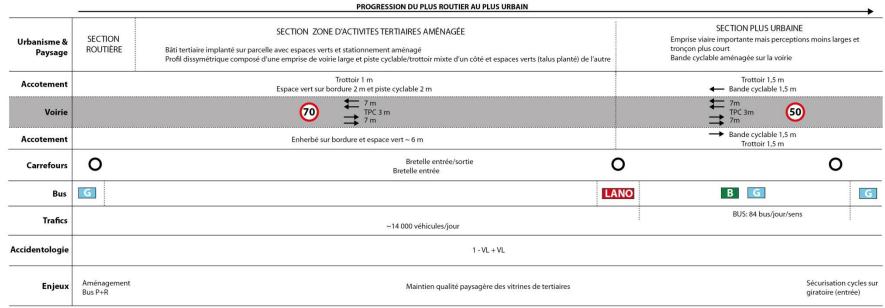
- <u>Section routière</u>: giratoire de connexion avec la RD112 dans le prolongement de la route de Saint Nazaire qui a été réaménagée en 2010. Une poche de stationnement avec un arrêt TUL Pégase est aménagée au croisement de la route de Saint-Nazaire et de l'Huisserie et peut être utilisée comme P+R ou parking de covoiturage.
- <u>Section activités tertiaires</u>: cette première partie de l'avenue de l'Atlantique est caractérisée par un profil routier large en 2X2 voies avec piste cyclable, et des implantations de bâtis tertiaires relativement imposants. Ils offrent peu de façade sur la voirie, les interfaces étant traitées par des espaces plantés et des aires de stationnements. La topographie générale de la plateforme viaire créé des talus plus ou moins importants le long de cet axe, qui limitent les perméabilités viaires et de liaisons douces.
- Section plus urbaine: d'un profil un peu similaire, cette partie a un caractère légèrement plus urbain: les cycles bénéficient d'une bande cyclable et le bâti, avec une typologie d'habitat, se rapproche un peu plus de la voie. Les deux projets urbains qui bordent le giratoire de connexion avec la rocade de Laval, seraient l'occasion d'affirmer davantage le caractère urbain de cette entrée de ville.











2. Propositions d'actions

Principes généraux aux différentes entrées d'agglomérations

Donner à Laval un fil conducteur et un message identitaire

- Aménager les espaces publics des entrées de ville en donnant à lire et à se situer dans l'espace urbain : entrée de villes, faubourgs, etc.
- Définir des repères visuels marqueurs d'entrées d'agglomérations : aménagements paysagers récurrents, etc. créer un vocabulaire propre à l'agglomération.
- Homogénéiser la signalétique et le mobilier (y compris sols et lumière urbaine).
- Confronter les principes de circulation à l'aménagement global des espaces publics sur des espaces clés.
- Aménager des espaces publics ponctuant les entrées afin de marquer des séquences et définir des sections graduant les espaces, leurs aménagement et fonctionnements.
- Révéler la topographie et donner de la place au végétal.
- Favoriser la multimodalité : non seulement l'accessibilité en automobile mais également la circulation des transports collectifs, deux-roues et piétons.

2.1 ENTREE A : Rue de Bretagne

<u>Rappels des enjeux identifiés</u>: requalifier l'entrée de ville, apaiser la circulation, structurer un espace public pour les piétons et cycles.

Entrée d'agglomération caractéristique d'un paysage de zone commerciale ancienne, elle offre une emprise large et des aménagements sommaires qui permettent d'envisager divers types de réaménagement. Le préalable à toute proposition sur des zones commerciales est de préserver et d'améliorer la lisibilité des flux et la fonctionnalité des aménagements.

Aujourd'hui le PGD prévoit de sécuriser les déplacements et de renforcer les transports collectifs sur cet axe.

Afin de travailler la cohérence d'aménagement sur l'ensemble de la section, nous proposons :

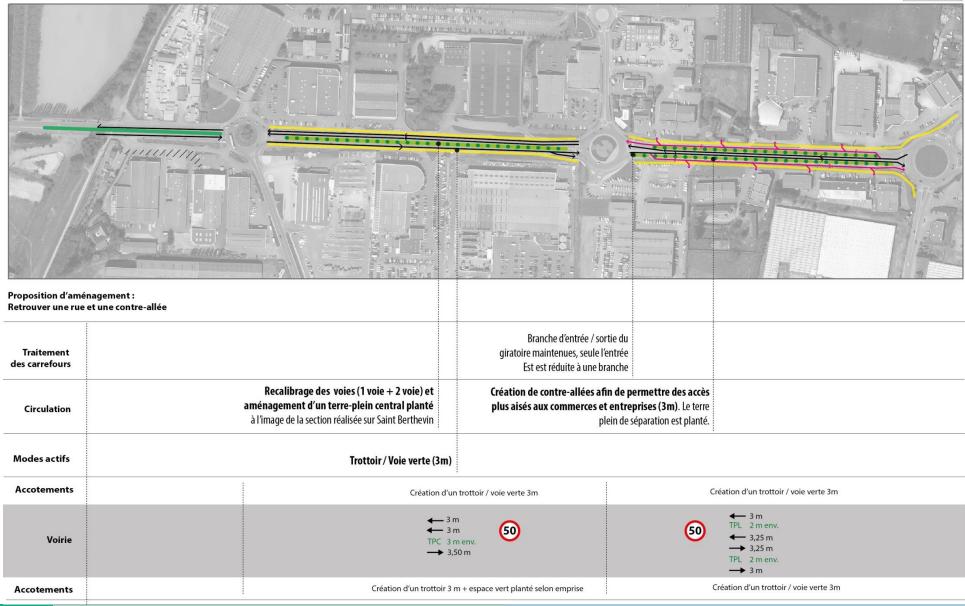
- sur la partie Ouest (jusqu'au carrefour giratoire avec le boulevard Gruau) de travailler la continuité du profil décliné sur Saint-Berthevin avec un terre-plein central planté de bouquets d'alignement qui accompagne de part et d'autre les voies de circulation et des espaces publics généreux et plantés. Au nord, 2 voies de circulation (dans le sens Laval > Saint-Berthevin) sont conservées.
- sur la partie Est de décliner un principe de contre-allées permettant de dissocier les flux de desserte des commerces et entreprises, des flux de transit. Entre les voies de desserte et les contre allées, des terre-pleins latéraux pourraient être plantés de vivaces et de cépées. Les circulations piétonnes et cycles bordent les contre-allées.

Par ailleurs, un couloir bus est envisageable à terme en amont du carrefour avec le futur boulevard urbain Ouest (Duguesclin).

RUE DE BRETAGNE - 1e PARTIE



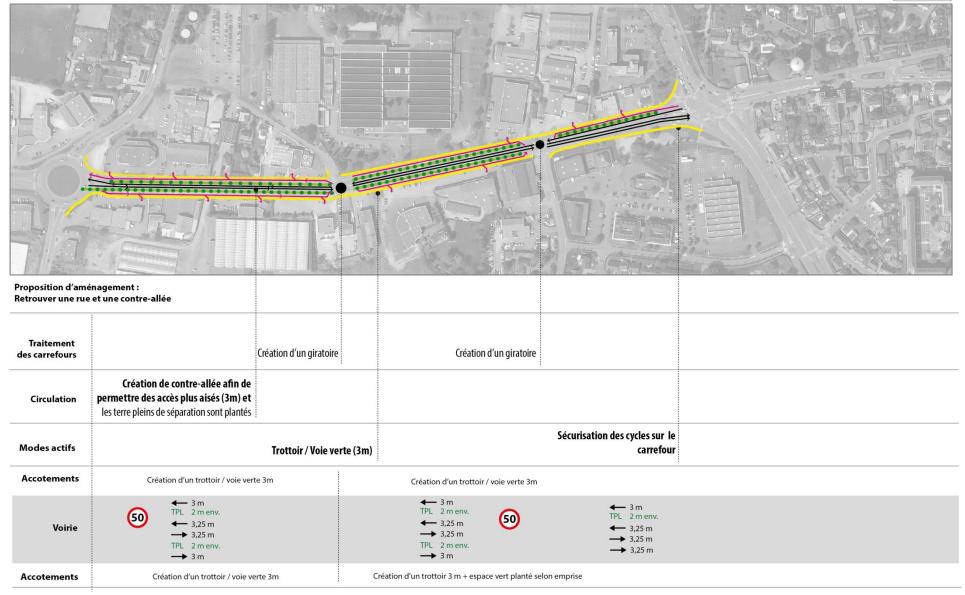




RUE DE BRETAGNE - 2e PARTIE

espace vert planté
trottoir / voie verte





2.2 ENTREE B : Route de Fougères / Rocade / Avenue de Fougères

Rappels des enjeux identifiés : requalifier l'entrée de ville, apaiser la circulation, diversifier les modes doux.

Cet axe relativement étroit (d'emprise globale moyenne de 11m et de chaussée de 7m) présente une pente qui s'intensifie au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre-ville. Par ailleurs, c'est non seulement une entrée d'agglomération mais également une voie de desserte des quartiers et d'accès directs aux habitations. Les trottoirs et accotements sont quant à eux de largeur moyenne de 1,75 à 2 m de part et d'autre de la voie, ce qui est un gabarit minimal à respecter.

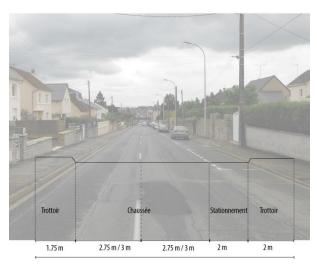
Le PGD prévoit d'améliorer la desserte en TC sur cet axe.

Ainsi, les propositions d'aménagement s'appuient sur une conservation des trottoirs en l'état (et donc des fils d'eau), une suppression des îlots et de tout ou partie du stationnement longitudinal en bas de la Route de Fougères. Sur la section basse, l'implantation des commerces nécessitant un stationnement proche, le stationnement pourrait être maintenu si l'aménagement du Quartier du 71ème régiment ne peut permettre de gérer une poche de stationnement. Ceci permettra de dégager une largeur suffisante pour créer une bande cyclable de 1,50 m. entre la voie de circulation et le trottoir nord-est (sens montant).

Le caractère prioritaire de l'axe justifie l'absence de couloirs bus en approche des carrefours.

Le carrefour au centre pourrait être réaménagé en supprimant les îlots qui lui confèrent un caractère routier, voire en le traitant en plateau afin de réduire les vitesses et asseoir la vocation urbaine et piétonne de cet axe.

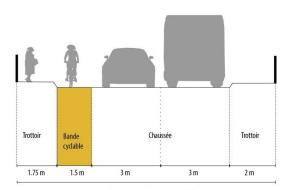
Un traitement paysager du carrefour giratoire (en projet pour desservir le quartier Ferrié) et de ses accotements avec la plantation de cépées et vivaces permettrait de créer un signal d'entrée urbaine plus qualitative.



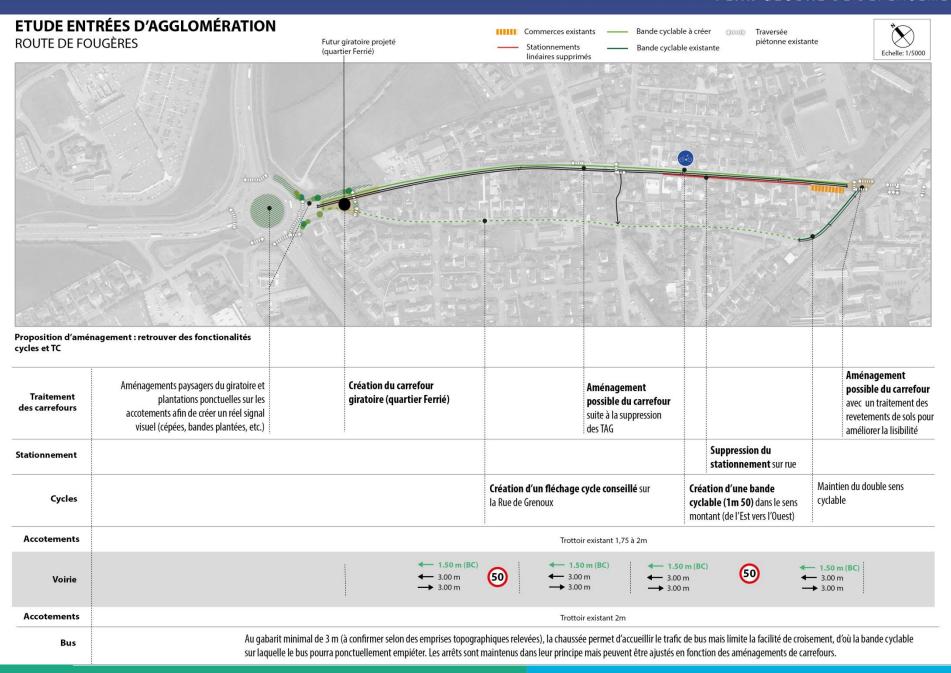
Emprise totale 11.5 m (cas moyen)

>> Proposition d'aménagement : Création d'une bande cyclable dans le sens montant

Suprression du stationnement linéaire, conservation des fils d'eau



Emprise totale 11.5 m (cas moyen)



2.3 ENTREE C : Route de Mayenne

<u>Rappels des enjeux identifiés</u>: requalifier l'entrée de ville, étudier la possibilité d'intégration d'un couloir bus sur une partie de l'axe.

Cette entrée Nord de l'agglomération relie l'entrée de l'A81 avec le futur Pôle d'Echanges Multimodal (PEM).

Sur sa première séquence (la plus au NORD – planche 1 du diagnostic) aucune modification ne nous semble pertinente à envisager, cette séquence répond clairement à sa fonctionnalité.

Sur la deuxième séquence (planche 2 – jusqu'au giratoire en croisement avec l'av. Becquerel), une optimisation des voiries pourraient être envisageable dans le cadre d'une priorisation des bus, mais ce n'est pas l'un des enjeux du PGD à ce jour. La troisième séquence qui présente un profil relativement étroit contenu par des talus et plantations (12 m cas courant), ne nous semble pas aujourd'hui pertinente à retravailler, le PGD ne prévoyant là encore pas de modifications d'usage substantiel.

La quatrième et dernière séquence, du carrefour Clément ADER jusqu'au franchissement (planche 3), présente des enjeux de requalification et d'optimisation du transport en commun. Notre proposition sera donc à mettre en regard avec celle du PEM compte tenu des enjeux de fonctionnalités évidents.

ETUDE ENTRÉES D'AGGLOMÉRATION Piste cyclable à créer Trottoir à créer/requalifier **ROUTE DE MAYENNE - 3e PARTIE** Traversée Couloir bus à créer Echelle: 1/4000 piétonne existante Mise en place d'une priorité Traitement bus en maintenant le des carrefours carrefour à feu Nouvelle répartition des flux sur cette section avec la création de couloirs bus latéraux. Hypothèses Conservation du terre plein central qui pourrait également être élargi pour accueillir d'aménagement section des plantations de vivaces. Trottoir 2,5 m Accotements aucune modification aucune modification Voirie

Accotements

Trottoir 2,5 m



Ville de Laval / SCE : AVP – PEM Gare de Laval

2.4 ENTREE D: Route du Mans

<u>Rappels des enjeux identifiés</u> : requalifier l'entrée de ville, apaiser la circulation, diversifier les modes doux.

Le PGD prévoit de sécuriser les déplacements sur cet axe et d'y créer une liaison cyclable jusqu'à la rue Félix Grat à l'ouest.

Compte tenu de l'aménagement viaire existant et des intensités urbaines s'y rattachant, l'entrée de ville à marquer porte davantage sur la section comprise entre la rue Saint-Melaine et le boulevard de l'industrie. La reprise du carrefour de la rue Saint-Mélaine pourra être l'opportunité de donner une tonalité plus urbaine à cette entrée.

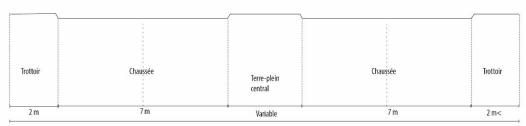
Ainsi, face au centre commercial, l'aménagement pourrait être repris afin de créer :

- proposition 1: une piste cyclable bidirectionnelle du côté nord, l'emprise de 3 m nécessaire étant prise sur la chaussée et la suppression du terre-plein central. La conservation de 2x2 voies permet à terme d'imaginer un couloir bus si nécessaire. De même, des îlots refuges piétons seront préservés au niveau des carrefours.
- proposition 2 : la conservation et l'aménagement paysager du terre-plein central afin de marquer un boulevard urbain. Le caractère routier est amoindri malgré la conservation d'une circulation sur 2x2 voies. La continuité cycle est permise par une piste cyclable monodirectionnelle bilatérale.

Le carrefour à feu (boulevard de l'industrie/ avenue de Chanzy) reste préoccupant et son réaménagement conditionne les voies s'y raccordant (en particulier celle qui vient du nord. La priorité bus qui pourrait être envisagée sur la section urbaine s'appuiera sur l'aménagement de couloir d'arrivée spécifique au bus ou l'équipement en système du matériel roulant.

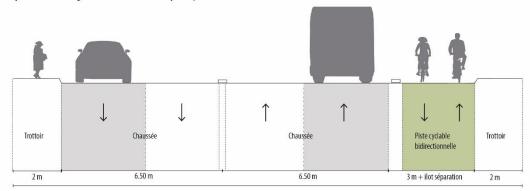
Par ailleurs, **sur la section Est**, qui fonctionne davantage avec le grand paysage qu'avec l'espace urbain, des aménagements paysagers (plantations de cépées, d'arbres à petit développement aux abords de la RD 57) peuvent permettre de marquer cette première porte d'entrée sur l'agglomération.

La partie 2 de la Route du Mans ne présentait pas d'enjeux particuliers.

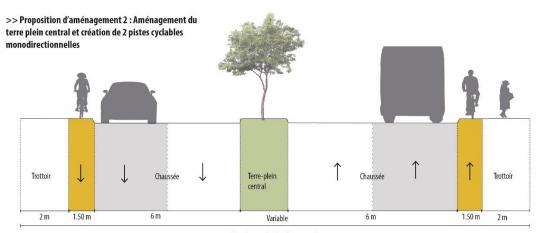


Emprise totale 21 m (cas moyen)

>> Proposition d'aménagement 1 : Création d'une piste cyclable bidirectionnelle



Emprise totale 21 m (cas moyen)

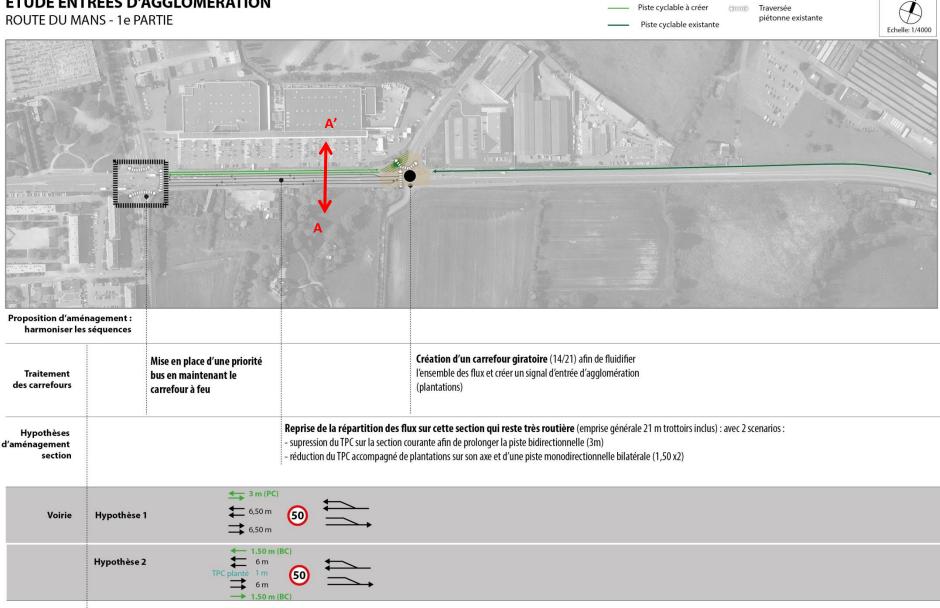


Emprise totale 21 m (cas moyen)



< Coupe de principe sur la section urbaine au niveau du centre de la section (coupe AA')

Bus



Le fonctionnement à 2x2 voies est conservé et permet le cas

échéant d'amorcer un couloir bus.

2.5 ENTREE E : Route de Tours

<u>Rappels des enjeux identifiés</u>: requalifier la route en boulevard urbain, apaiser la circulation, diversifier les modes doux.

Cet axe est composé de 2 types de profils. Le premier profil (section Ouest – planches 1 et 2) est composé de 2x2 voies et d'un TPC dans un contexte relativement urbain d'habitat et de zones d'activités, son emprise générale est de 25 m et il présente une pente qui s'intensifie au fur et à mesure que l'on se rapproche du centre-ville. L'autre profil (section Est, planche 3), d'emprise plus variable, s'inscrit en limite d'agglomération sur une section relativement routière sans trottoir.

Le PGD prévoit de créer un itinéraire cycle mais ne prévoit pas de renforcer la desserte en TC qui est présente et intensifiée sur des axes parallèles à la route de Tours.

Une section urbaine réaménagée avec une contre-allée

Ainsi, les propositions d'aménagement se déclinent sur le premier profil en s'appuyant sur la structure de la voirie qui permet de redistribuer les flux de circulation sur la chaussée Nord (qui ne gère d'accès directs que sur un linéaire très restreint, au contact du centre-ville, et qui ne sera pas modifié). Ainsi, la chaussée sud devient une contre-allée à sens unique pour les véhicules et permet d'accéder aux habitations, voire parfois de générer du stationnement linéaire quand cela est possible. Une piste cyclable bidirectionnelle s'implante sur une partie du trottoir et de la demi-chaussée retrouvée.

La proposition de contre allée permet donc de préserver le TPC planté et la chaussée Nord et nécessite de reprendre celle au Sud.

Cette proposition nécessite également un réaménagement des carrefours avec l'avenue d'Angers (1) et au croisement des Rue Balzac et Kléber (2).

Enfin, la fermeture du TAG vers la rue de la Commanderie est possible (pour la sécurité et la fluidité), sous réserve de dévier la ligne J par la rue de Batava, dans le cadre d'un projet urbain.



Création de poches de stationnement linéaire, conservation d'une demi chaussée

Contre allée

Circulée

7 m

>> Proposition d'aménagement : Création d'une contre-allée

Piste cyclable

Trottoir planté

3 m

5 m Emprise totale 25 m (cas moyen)

Terre-plein

central

Trottoir

2 m

Chaussée

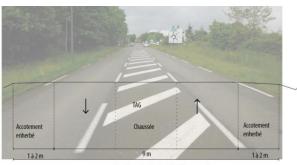
6.5 m

< Coupe de principe sur la section urbaine (coupe AA')

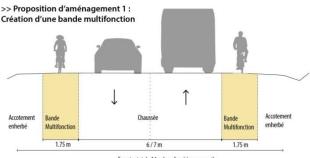
Un caractère plus urbain et fonctionnel pour la section routière

Sur cette section, le profil relativement routier n'intègre pas les modes actifs. Selon les évolutions à venir du tissu urbain, 3 types de profils sont envisageables, dont l'un peut être la suite du premier. Ces 3 propositions supposent une suppression de la voie de tourne à gauche.

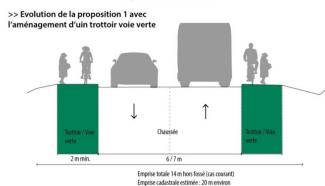
- 1. Création de bandes multifonctions signalées par un enrobé grenaillé par exemple (1,15m minimum) de part et d'autre de la chaussée à l'image de ce qui est fait hors agglomération. Cette proposition, relativement simple à mettre en œuvre, permet de sécuriser pour partie les cyclistes tout en conservant la possibilité de tourner à gauche, l'évitement pouvant se faire sur la bande multifonctions.
- 2. Création de trottoir/ voie verte de part et d'autre de la voirie. Cela nécessite une reprise des bords de voirie mais permet d'assurer une continuité et une meilleure mise en sécurité des piétons et cycles sur cet axe, l'évitement n'est par contre plus possible.
- 3. Création d'une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale de 3m au Sud de la voie. Peu franchissable, la piste amènerait à renvoyer les véhicules tournant à gauche vers les giratoires. Des trottoirs pourront être aménagés à terme sur les accotements restants (fossés).



Emprise totale 14 m hors fossé (cas courant) Emprise cadastrale estimée : 20 m environ

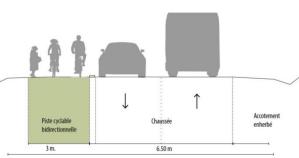


Emprise totale 14 m hors fossé (cas courant) Emprise cadastrale estimée : 20 m environ



< Coupe de principe sur la section routière (coupe BB')

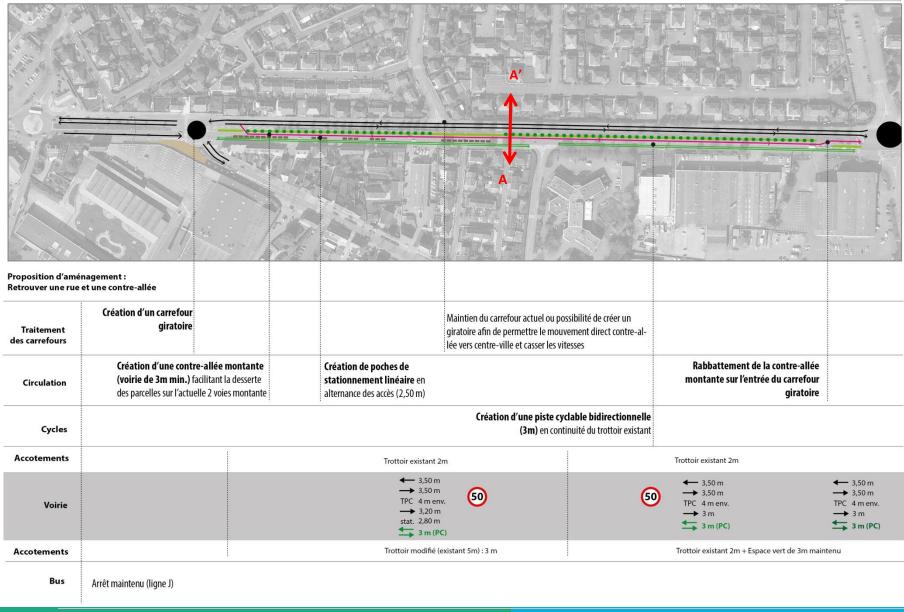
>> Proposition d'aménagement 2 : Création d'une piste cyclable bidirectionnelle



Emprise totale 14 m hors fossé (cas courant)
Emprise cadastrale estimée : 20 m environ

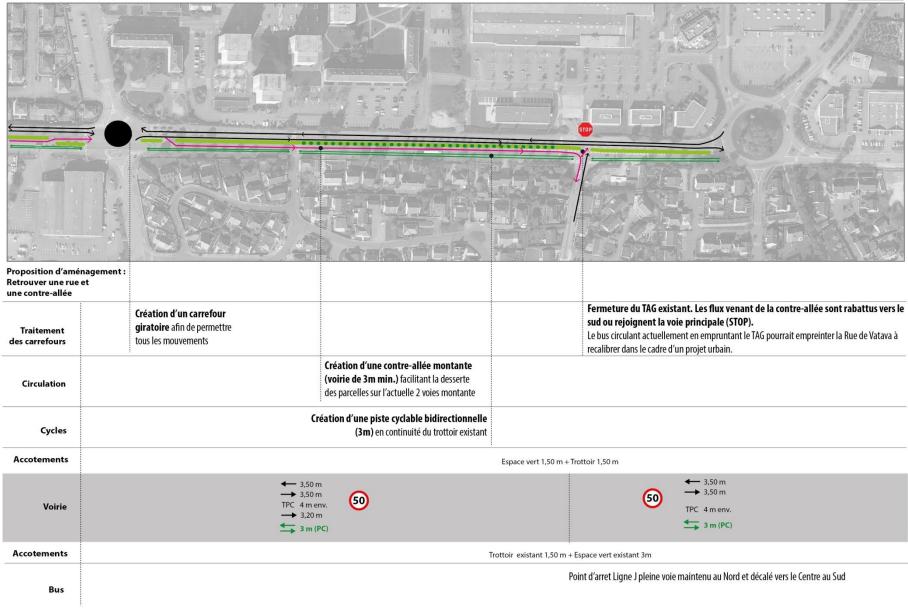
ROUTE DE TOURS - 1e PARTIE





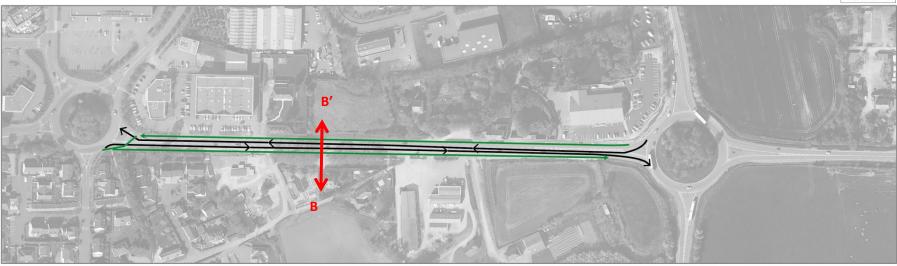
ROUTE DE TOURS - 2e PARTIE



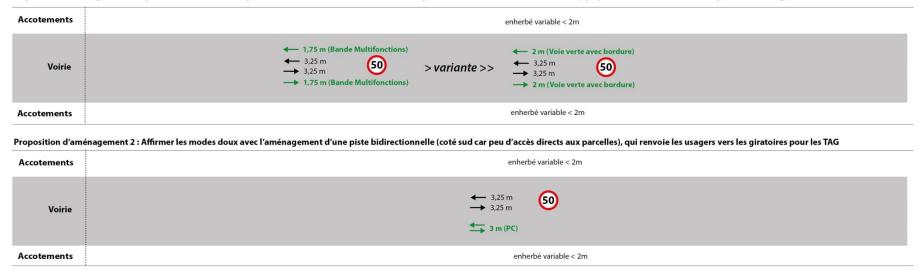


ROUTE DE TOURS - 3e PARTIE





Proposition d'aménagement 1 : Optimiser les accotements pour créer des bandes multifonctions à l'image de la section à l'Est vers les Gaudinières, qui pourra évoluer vers un dessin plus urbain intégrant des trottoirs

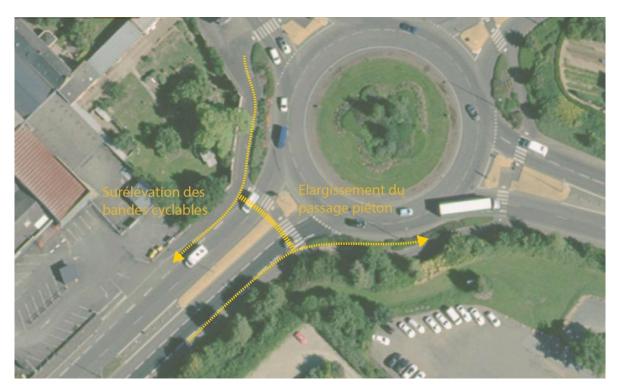


3.1 ENTREE F : Route de Saint Nazaire (avenue de l'atlantique)

Rappels des enjeux identifiés : sécurisation des cycles sur le giratoire

Cet axe d'entrée qualitatif et aux fonctions bien définies peut être réaménagé sur le giratoire :

- une surélévation de la bande cyclable de part et d'autre de la voirie (le cycliste « monte » sur le trottoir,
- une réduction des aménagements paysagers afin de permettre la circulation des cycles en extérieur du giratoire,
- un élargissement du passage piéton afin de permettre la traversée des cycles.



Par ailleurs, la RD 771 pourrait à terme être réaménagée à 1 voie par sens dans la mesure où la face Sud bénéficierait d'un aménagement urbain.



Avec le soutien financier de la Région Pays de la Loire PAYS DE LA LOIRE



Contact:

Arnaud CLEVEDE

Laval Agglomération

Hôtel Communautaire 1, place du Général Ferrié – CS 60809 53008 LAVAL Cedex

02 43 49 46 72 02 43 49 48 50 arnaud.clevede@agglo-laval.fr